



CAP CONSEILS

Comptabilité Audit Patrimoine - Conseils



EURL 2ADVR

68G rue du Docteur Schweitzer

97421 ST LOUIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme à l'origine.

2ADVR

*Alarme, Automatisation,
Domotique, Vidéo Réunion*
68G rue du Docteur Schweitzer
97421 La Rivière Saint-Louis
Siret: 889 345 393 00017 APE:4321A

06/07/2026



ATTESTATION
d'expert comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	3 752	1 495	2 257	2 007
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	44 540	26 353	18 187	30 899
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	337		337	837
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 095		3 095	
	Total de l'actif immobilisé (III)	51 724	27 848	23 876	33 743
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	55 098		55 098	73 426
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	17 504		17 504	29 835
	Autres créances	11 295	10 347	947	11 916
	Charges constatées d'avance	443		443	1 506
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
COMPTES DE REGULARISATION	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	14 136		14 136	33 842
	Total de l'actif circulant (IV)	98 475	10 347	88 128	150 525
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	150 199	38 195	112 004	184 268

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

3 095

(2) dont créances à moins d'un an

32 337

43 257

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 500)	500	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Autres fonds propres	Report à nouveau	51 594	51 697
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(49 801)	(102)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		2 394	52 194
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	71 267	94 163
	Emprunts et dettes financières divers (2)	14 837	82
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 594	19 147
	Dettes fiscales et sociales	11 912	18 683
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1)		109 610	132 074
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		112 004	184 268
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(49 800,51)	(102,34)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		109 610	63 204
(2) Dont emprunts participatifs			

2ADVR (alarme, Automatismes, Domotique, Vidéo Réunion)
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au Capital de 500 euros
Siège social : 68 G rue du docteur Schweitzer
97421 Rivière Saint-Louis
889345393 RCS de Saint-Pierre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin,
A 18 heures,
Au siège social à La Rivière Saint Louis,

Monsieur Grondin Fabrice, demeurant 68 G rue du Dr Schweitzer, 97421 Rivière Saint Louis, propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2ADVR, Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur GRONDIN Fabrice, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; elle a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'elle a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 49 800,51 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	- 49 800,51 euros
Report à Nouveau	51 594,48 euros

Total	1 793,97 euros
Au Report A Nouveau	1 793,97 euros

Conformément à la loi, aucun dividende n'a été distribué sur l'exercice antérieur

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention(s) conclue(s) par l'associée unique avec la Société :

Monsieur GRONDIN Fabrice, gérant associé unique, a été rémunérée pour ses fonctions de gérance pour un montant annuel de 17 500,00 euros.

La société a pris en charges les cotisations sociales du Gérant qui en découlent.

Monsieur GRONDIN Fabrice a un compte courant créditeur ouvert à son nom au sein de la société qui s'élève au 31/12/2025 à la somme de 14 836,80euros.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

GRONDIN Fabrice

2ADVVR (alarme, Automatismes, Domotique, Vidéo Réunion)
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au Capital de 500 euros
Siège social : 68 G rue du docteur Schweitzer
97421 Rivière Saint-Louis
889345393 RCS de Saint-Pierre

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 25 JUIN 2026

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 49 800,51 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	- 49 800,51 euros
Report à Nouveau	51 594,48 euros

Total	1 793,97 euros
Au Report A Nouveau	1 793,97 euros

Conformément à la loi, aucun dividende n'a été distribué sur l'exercice antérieur

Certifié conforme
La Gérance

